

Partie I

Environnement des affaires et compétitivité des entreprises camerounaises

Résumé exécutif

L'environnement des affaires décrit le cadre dans lequel les entreprises exercent leurs activités. Plus de la moitié des chefs d'entreprises interrogés (52,4%) au cours du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé en 2009 donne une opinion défavorable de l'environnement des affaires au Cameroun.

Il ressort de ces résultats que les obstacles les plus cités sont : la fiscalité (58,8% des chefs d'entreprises interrogés), la corruption (50,6%), l'accès au crédit (37,6%), les formalités administratives (35,2%), la concurrence déloyale (25,8%), les infrastructures (18,4%) et le coût de financement crédit (18%).

Les petites et les moyennes entreprises semblent plus vulnérables que les grandes entreprises face à un environnement défavorable. Plus d'un tiers de ces dernières estiment même que le climat des affaires est plutôt bon au Cameroun.

La compétitivité mesure quant à elle la capacité d'une entreprise à produire à des coûts avantageux, à écouler sa production et à faire face aux concurrents. Une grande partie des chefs d'entreprises interrogés lors du RGE estiment que le climat des affaires qui prévaut maintenant au Cameroun est un frein à leurs performances et à leur développement. Le lien entre environnement des affaires et performances des entreprises justifie le défi que doivent relever les pouvoirs publics pour faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

En effet, les premiers obstacles cités par les chefs d'entreprises sont d'ordre institutionnel, ce qui interpelle les pouvoirs publics à jouer un rôle clé pour améliorer le cadre des activités économiques au Cameroun. En particulier, l'administration doit relever le défi de devenir un partenaire efficace du secteur privé. Des pays asiatiques ayant créé un corps de fonctionnaires compétents et intègres sont cités en exemple pour ce qui est de la contribution déterminante du secteur public dans le développement harmonieux du secteur privé.

La construction des infrastructures, le développement des TIC et la mise en œuvre des grands projets structurants dans le domaine énergétique sont aussi apparus comme devant jouer un rôle notable dans l'amélioration de l'environnement des affaires et dans la compétitivité des entreprises à moyen et long termes au Cameroun.

Abréviations et sigles

APE	Accords de Partenariat Economique
CBF	Cameroon Business Forum
CDSR-AC	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique ; Bureau pour l'Afrique Centrale
CED	Centre pour l'environnement et le développement
CONAC	Commission Nationale Anti-corruption
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté.
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EI	Entreprise Individuelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FOGAPE	Fonds de Garantie et de Crédits aux PME
FONADER	Fonds National de Développement Rural
GE	Grande Entreprise
GICAM	Groupement Inter Patronal du Cameroun
IDE	Investissements Directs Etrangers
INS	Institut National de la Statistique.
ME	Moyenne Entreprise
NACAM	Nomenclature des Activités du Cameroun
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement.
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Petite Entreprise
RGE	Recensement Général des Entreprises
TIC	Technologies de l'Information et de Communication.
TPE	Très Petite Entreprise

Introduction

En 2009, après des résultats mitigés issus de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Gouvernement camerounais a opté pour une réorientation de sa politique sociale et économique en rédigeant et en adoptant le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Cette nouvelle orientation met un accent particulier sur la croissance économique et les créations d'emplois. En effet, les études ont montré que près de 90% (EESI 2005) des revenus de ménages sont issus de leur travail. Lutter contre la pauvreté revient à adopter et pratiquer une politique visant à créer plus d'emplois pour produire davantage de biens et de services. Que ce soit pour la croissance ou pour la création d'emplois, l'entreprise se retrouve plus que interpellée car c'est elle qui produit pour créer la croissance et c'est elle qui emploie la main d'œuvre.

L'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement dans le DSCE demande que soient adoptées des politiques pour booster le secteur productif et accroître sa compétitivité tant interne qu'externe dans un contexte marqué par l'avènement des Accords de Partenariat Economiques (APE). Cela passe inéluctablement par une amélioration de l'environnement des affaires, environnement considéré comme pas encore assez propice pour favoriser la compétitivité des entreprises camerounaises et attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE) :

- On note que la croissance économique est restée faible ces dernières années (2,8% en 2008 et 2% en 2009), très en deçà du niveau requis pour faire reculer la pauvreté dont l'incidence se situe autour de 40% depuis 2001 (40,2% en 2001 et 39,9% en 2007).
- Il ressort des résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE) que les entreprises camerounaises utilisent une proportion très faible de la population active (près de 400 000 emplois sur une population active estimée à près de 10 000 000).

Au Cameroun, le secteur privé déclare faire face à un environnement des affaires qui ne lui est pas favorable. Pourtant, cet environnement des affaires est une donnée majeure pour la compétitivité des entreprises dans un contexte de mondialisation caractérisé par la concurrence. Il est multidimensionnel : cadre réglementaire, environnement institutionnel, environnement juridique, environnement fiscal, environnement financier, environnement politique, environnement humain et social, environnement technologique, infrastructurel, etc. La qualité du capital humain, des infrastructures, des institutions est fortement corrélée à la compétitivité des entreprises. Ce constat, fait par le Groupement Inter Patronal du Cameroun (GICAM) est confirmé par les résultats du Recensement Général des Entreprises.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'environnement des affaires au Cameroun à la lumière du RGE, compte tenu de son impact sur la compétitivité. Elle se subdivise en quatre chapitres. Dans un premier temps, on situe les généralités sur l'environnement des affaires et la compétitivité. Dans le deuxième chapitre, il est présenté une analyse de l'environnement économique, financier et infrastructurel dans lequel opèrent les unités de production au Cameroun. Le troisième chapitre analyse l'environnement juridique, institutionnel et humain ainsi que son impact sur la compétitivité. L'étude s'achève par le chapitre 4 qui présente une revue des perspectives, c'est-à-dire des mesures que le Gouvernement est en train d'entreprendre pour améliorer l'environnement des affaires au Cameroun et des recommandations issues de nos analyses.

Chapitre 1 :

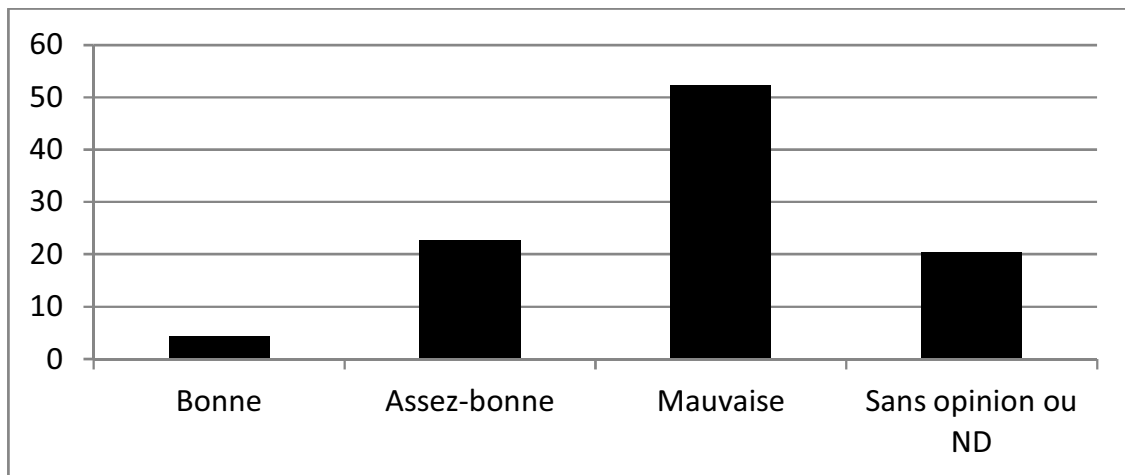
Généralités sur l'environnement des affaires et la compétitivité

1.1 Environnement des affaires

L'environnement des affaires décrit le cadre dans lequel les entreprises exercent leurs activités. Il est un facteur déterminant dans la mobilisation des investissements (intérieurs ou extérieurs), porteurs de croissance. La qualité de l'environnement des affaires est un défi permanent.

Il ressort des résultats du Recensement Général des Entreprises que 52,4% des chefs d'entreprises ont une mauvaise opinion sur l'environnement des affaires au Cameroun.

Graphique 1: Opinion des chefs d'entreprise sur l'environnement des affaires



Source : INS/RGE 2009

Selon le type d'entreprise, 57,5% des dirigeants des Très Petites Entreprises (TPE) et plus de 50% des dirigeants des Petites et moyennes Entreprises (PME) ont une appréciation nettement plus négative que ceux des Grandes Entreprises dont près de 35% d'entre eux estiment que l'environnement est favorable (bonne ou assez bonne). Ces derniers dirigent pour la plupart des filiales de multinationales et sont de taille à vaincre les lourdeurs du milieu d'affaires, ce qui n'est pas le cas de leurs confrères des TPE et des PME qui ont plutôt besoin d'une forte protection par la législation.

Tableau 1 : Répartition (en%) des chefs selon leur opinion sur l'environnement des affaires d'entreprise suivant le type d'entreprise

		Bonne	Assez-bonne	Mauvaise	Sans opinion	ND	Ensemble
Type d'entreprises	TPE	4,0	19,9	57,5	10,5	8,1	100,0
	PE	4,4	20,2	55,2	10,3	10,0	100,0
	ME	2,9	23,5	52,5	10,9	10,3	100,0
	GE	4,3	31,1	42,6	12,5	9,6	100,0
Ensemble		4,4	22,8	52,4	10,8	9,6	100,0

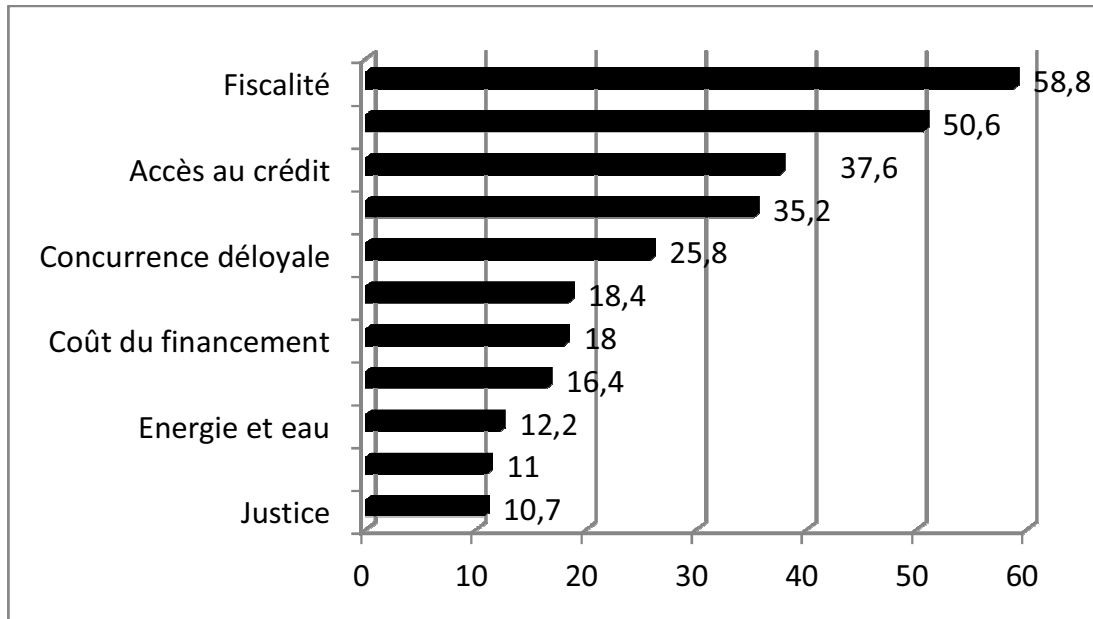
Source : INS/RGE 2009

Un mauvais environnement des affaires constitue un frein à la compétitivité des entreprises et un obstacle à l'attrait des Investissements Directs Etrangers dont le Cameroun a besoin pour booster sa croissance. La compétitivité des entreprises requiert donc la mise en place des moyens technologiques et commerciaux inhérents. Ces efforts de performance doivent être soutenus par un cadre réglementaire favorable et un appui institutionnel au profit des entreprises.

Des résultats du RGE, on relève que les chefs d'entreprises déplorent dans leur grande majorité l'environnement économique peu favorable au développement de leurs activités au triple plan administratif, juridique et financier.

Les obstacles les plus cités par les entrepreneurs sont par ordre d'importance la fiscalité pour 58,8%, la corruption pour 50,6%, l'accès au crédit pour 37,6%, les formalités administratives pour 35,2%, la concurrence déloyale pour 25,8%, les infrastructures pour 18,4% et enfin le coût de financement crédit pour 18%. Les autres obstacles qui gênent la bonne marche des affaires se rapportent à l'insuffisance du dialogue entre le secteur privé et le secteur public, les pénuries de l'énergie électrique, le transport et le fonctionnement de la justice (graphique 2).

Graphique 2: Les principaux obstacles à l'entrepreneuriat (en% des opinions des chefs d'entreprises)



Source : INS/RGE 2009

Ce qui est remarquable, c'est que les deux premiers obstacles cités par les chefs d'entreprises (fiscalité et corruption) sont d'ordre administratif. Les pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle clé dans le troisième obstacle qui est l'accès aux crédits. Le quatrième obstacle (complexité des formalités administratives) est également d'ordre administratif.

Ceci nous amène à conclure que les pouvoirs publics disposent entre leurs mains des leviers indispensables pour améliorer le cadre d'exercice des activités économiques au Cameroun, car les obstacles majeurs relèvent de leurs compétences (fiscalité, corruption, formalités administratives, accès au crédit). Tout ceci touche directement le problème de la qualité de l'administration. Il semble donc urgent d'accélérer les réformes sur l'administration pour en faire un partenaire efficace du secteur privé. Certains pays asiatiques ont réussi à le faire en créant un corps de fonctionnaires très compétents, respectés, indépendants et intègres, ce qui a permis un développement harmonieux du secteur privé.

Des pays comme le Brésil, Russie, Inde, Chine, (appelés BRIC parmi les pays émergents), offrent au continent africain en général et au Cameroun en particulier une expérience digne d'intérêt dans leur intégration du secteur privé comme facteur décisif de croissance et de stabilité économique. Ce secteur a en effet bénéficié dans ces pays d'une attention particulière, sa mise en place s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie globale de développement (CEA, 1999).

L'essor d'un secteur privé dynamique au Cameroun demande que l'expérience des pays cités soit examinée, notamment les stratégies que ces Etats ont mises en œuvre pour soutenir la compétitivité du secteur privé.

Le droit des affaires au Cameroun s'inspire du droit des affaires de la France comme dans la plupart des pays francophones. Il y a lieu de mettre ce système en comparaison avec celui des pays enregistrant des progrès en matière de promotion de l'environnement des affaires.

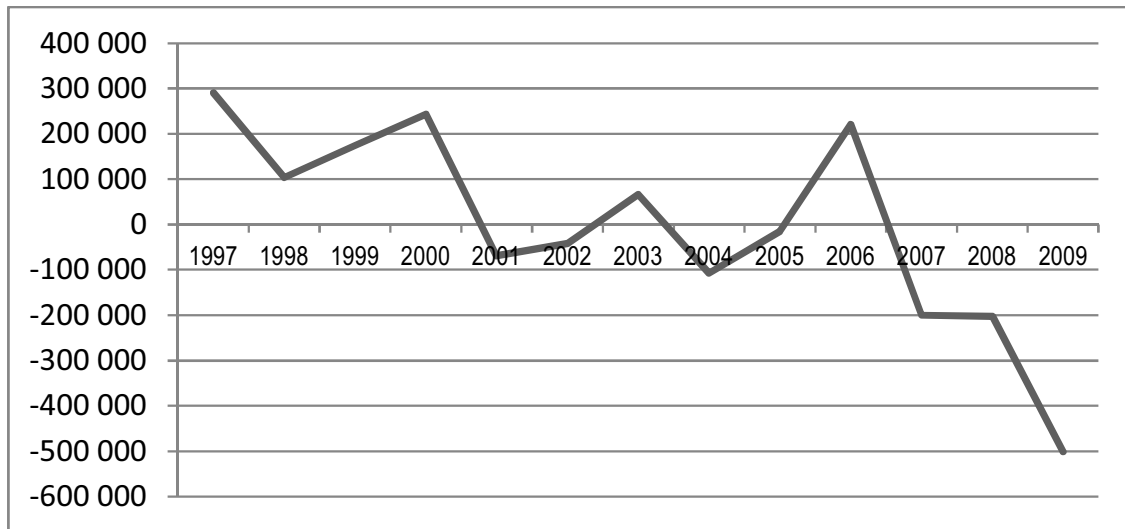
1.2 La compétitivité

La compétitivité qui est l'une des principales préoccupations des autorités gouvernementales dans le monde est un concept controversé. En effet les économistes ne s'entendent ni sur la façon de la définir, ni sur la manière de la quantifier encore moins sur les indices qui la représentent. La définition de ce concept et sa quantification sont étroitement liées et varient selon les niveaux d'analyse.

Certains économistes utilisent le concept de compétitivité dans un sens macroéconomique. Ils proposent comme indicateurs le solde de la balance commerciale, le taux de couverture des importations, la propension d'un pays à importer, la propension d'un pays à exporter, le degré d'ouverture et les parts de marchés. Selon cette approche, la compétitivité correspond à la performance commerciale d'un pays. Un pays devient moins compétitif lorsque ses exportations baissent ou lorsque ses importations augmentent. Selon Lafay (1976) in Njikam (1996, P.68), « *la compétitivité d'une économie nationale peut être définie comme étant sa capacité d'affronter la concurrence mondiale* ». D'après cette définition, la compétitivité reflète la performance globale de l'économie et conditionne de ce fait son équilibre extérieur à travers le taux de change réel, la balance commerciale, etc. Plus grandes sont les capacités d'un pays à vendre les biens qu'il produit aussi bien sur les marchés étrangers que sur son propre marché, plus forte sera la croissance permise avant que ne survienne l'obstacle du déficit extérieur.

Le Cameroun a vu sa balance commerciale se dégrader au cours de ces dernières années, signe sans doute d'une dégradation de la compétitivité des entreprises.

Graphique 3 : Evolution de la balance commerciale entre 1997 et 2009 (en millions de F CFA)



Source : INS

D'autres économistes par contre considèrent la compétitivité comme un concept micro-économique, applicable au niveau de la firme ou de l'industrie. Dans ce cas les indicateurs sont fondés sur les prix, la qualité du produit, les coûts des facteurs, etc. Les définitions microéconomiques sont fondées sur la productivité, les prix, les coûts, la part de marché, la qualité de produit (Buckley, al et Markusen (1992)). La comparaison n'est possible que pour les firmes ou les industries produisant le même bien. Un bien étant défini à l'aide de ses caractéristiques physiques, du lieu, de la date à laquelle il est disponible et de l'état de la nature qui conditionne sa livraison (Debreu, 1984).

Que ce soit l'optique microéconomique ou l'optique macroéconomique, l'économie camerounaise reste peu compétitive. Les chapitres 2 et 3 vont passer en revue l'analyse des causes citées par les chefs d'entreprises comme gênant le développement de leurs affaires.

1.3 Approche méthodologique

Les organisations du secteur privé (en particulier le GICAM) soulignent que parmi les nombreux défis de compétitivité auxquels les entreprises camerounaises sont confrontées, le plus urgent est celui de l'amélioration du climat des affaires. Il existerait donc un lien de causalité entre l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises. L'environnement des affaires dans ce rapport sera abordé à travers les données du RGE et d'autres sources notamment le Doing Business de la Banque Mondiale.

Nous passerons en revue les principaux obstacles avancés par les chefs d'entreprises comme frein à l'exercice de leurs activités. Etant donné qu'une entreprise compétitive doit produire au coût le plus bas possible, tout élément créant un surcoût supporté par les entreprises sera perçu comme frein à la compétitivité.

La compétitivité sera perçue sur un plan macro économique (par la balance commerciale).

Au-delà des données exploratoires, une analyse de données approfondies, notamment l'Analyse en Composantes Multiples (ACM) sera implémenté pour faire la typologie des entreprises selon leur perception de l'environnement des affaires au Cameroun.

Un modèle économétrique montrerait encore sans doute mieux le lien de causalité entre l'environnement des affaires et la compétitivité. Faut de données nécessaires, notamment les données sur les coûts de production, cela ne peut être fait.

Les données qui seront utilisées dans cette étude sont issues du questionnaire de structure du RGE et des DSF. On rappelle que les entreprises éligibles au questionnaire de structure sont celles respectant l'une des trois conditions suivantes :

1. Remplissage d'une DSF ;
2. Chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 millions ;
3. Effectif permanent supérieur à 10.

Des 93 969 entreprises et établissements dénombrés pendant le RGE, environ 8700 étaient éligibles au questionnaire de structure.

Chapitre 2 : Environnement juridique, institutionnel et administratif

La qualité du climat des affaires est un défi permanent et une condition essentielle, dans le développement économique d'une nation. Le contexte dans lequel évolue toute entreprise productrice de biens ou de services et pourvoyeuse d'emplois est d'autant plus vital qu'il détermine sa compétitivité. Il est donc attendu des autorités publiques de créer des conditions juridiques et réglementaires saines pour le développement du secteur des entreprises.

Il est question pour nous dans ce chapitre de relever l'influence de la corruption, du cadre juridique, institutionnel et administratif sur la compétitivité des entreprises camerounaises d'une part ainsi que les efforts du gouvernement pour son amélioration d'autre part.

2.1 Corruption

2.1.1 Définition

Il existe plusieurs définitions du mot corruption. Pour Transparency International la corruption est l'abus du pouvoir public ou privé pour satisfaire des intérêts particuliers. Il est question, à ce niveau, de corruption passive ou active entre un fonctionnaire et un particulier. La corruption concerne aussi des transactions entre particuliers : « Est corrompu, le comportement de personnes investies de tâches publiques ou privées qui manquent à leurs devoirs dans le but d'en retirer des avantages injustifiés de nature quelconque ». Elle possède plusieurs noms dans le vocabulaire populaire camerounais : *Gombo, bière, taxi, carburant, tchoko, motivation, etc.*

En 1998 et 1999, l'Organisation Non Gouvernementale Transparency International a hissé le Cameroun à la première place du panthéon mondial des pays ayant le plus grand indice de perception de la corruption dans le monde. Ce classement peu reluisant pour un État a eu le mérite de lever un pan de voile sur un « grave problème de la morale publique » pour reprendre l'expression même du Président de la République. Mais lorsque la corruption prend des proportions telles qu'elle risque de freiner la croissance économique et de contrarier les efforts accomplis en vue d'instaurer une bonne gouvernance, elle entraîne la dégénérescence générale du tissu social. Obstacle au développe-

ment durable, la corruption peut éventuellement aggraver les disparités économiques et favoriser la criminalité organisée.

La baisse des salaires des fonctionnaires de 1993 et la suppression de nombreux avantages, suivie de la dévaluation de 1994 ont largement contribué à l'expansion de la corruption au Cameroun.

2.1.2 La corruption dans les entreprises

Le Cameroun, pays à fortes potentialités économiques, traîne cependant une réputation peu reluisante d'un pays où la corruption est rampante. Selon les résultats du Recensement Général des Entreprises, la corruption occupe le deuxième rang parmi les principaux obstacles à l'entrepreneuriat au Cameroun.

Un peu plus de 50% des chefs d'entreprises interrogés ont affirmé que la corruption constitue un obstacle au développement de leurs activités. Le haut niveau de corruption au Cameroun reste une spécificité du pays. Malgré les pressions internationales et de nombreux plans ou lois de lutte contre la corruption, la pratique reste une constante de la vie de tous les jours au Cameroun.

Selon le président de l'observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun, 40% des recettes enregistrées chaque année ne servent pas au développement pour cause de corruption.

Le président de l'ONG camerounaise « SOS corruption » déclare quant à lui que l'État du Cameroun perd en moyenne 400 milliards de francs CFA par an à cause de la corruption.

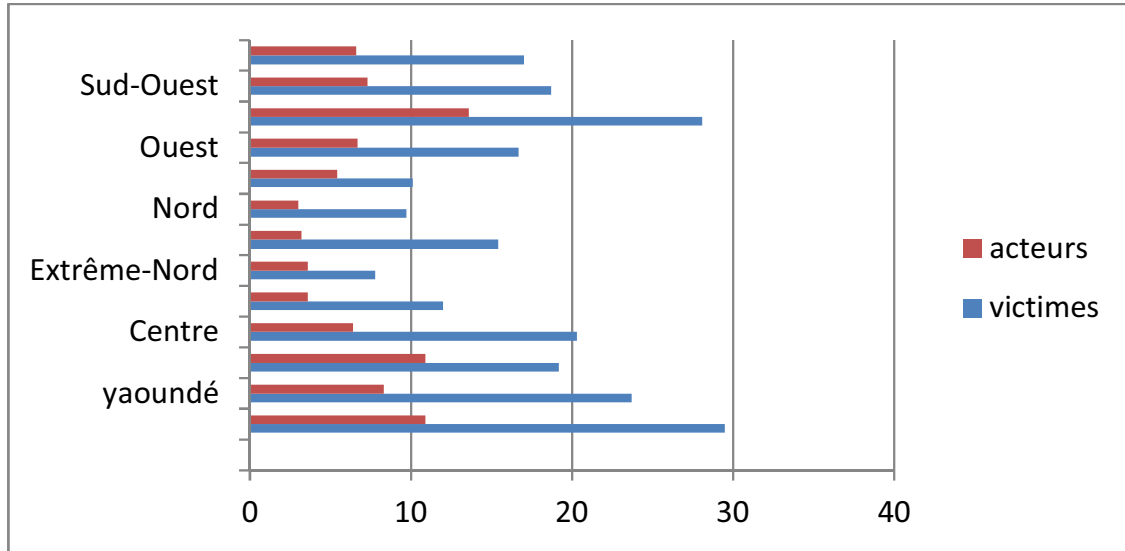
Selon une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), l'État perdrait en moyenne 100 milliards de francs CFA chaque année dans le secteur forestier, du fait de l'exploitation illégale (60 milliards pour Global Witness). Toutefois, ce montant ne fait pas la part entre le coût dû à la corruption et celui dû à la fraude classique.

2.1.3 La corruption dans les ménages

L'analyse des données de la Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM) réalisée en 2007 montre qu'aucune ville du Cameroun n'est épargnée par la corruption, acteurs comme victimes (graphique 4), qu'il y a une forte corrélation entre le pourcentage des ménages victimes (acteurs) de la corruption par région et les dépenses par tête. Dans l'ensemble, on constate que les grandes métropoles Douala et Yaoundé sont les plus affectées, ceci à cause de l'intensité des activités économiques. La région du Sud apparaît aussi comme abritant une forte proportion de victimes de la corruption, ceci sans

doute à cause des activités forestières et de chasse fortement réglementées et qui poussent les gens à chercher à contourner la réglementation en offrant des pots de vins.

Graphique 4 : Pourcentage des ménages victimes et acteurs de la corruption par région

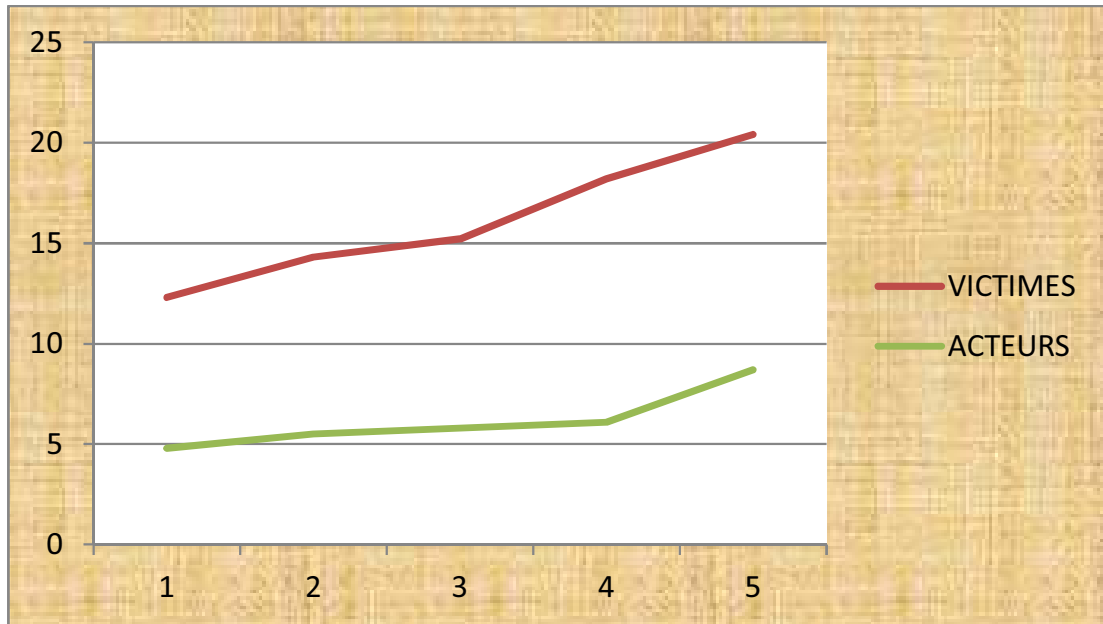


Source : INS/ECAM3

Les victimes de la corruption sont majoritairement les chefs de ménage de sexe masculin 18,5% contre 12,6% de sexe féminin. Les victimes de la corruption sont deux fois plus élevées chez les non pauvres que chez les pauvres (20,5% contre 8,4%). (Acteurs : non pauvres 7,8% contre 3,6% chez les pauvres). Les ménages les plus riches sont à la fois les plus grosses victimes et les plus grands acteurs de la corruption en pourcentage (graphique 5).

La corruption au Cameroun entretient incidemment la problématique de l'égalité entre tous les citoyens. Il y a de bonnes raisons de penser qu'aussi longtemps que la corruption aura une telle prégnance sur la société camerounaise, seuls les plus fortunés et les individus ayant un large réseau de connaissances pourront avoir accès aux services publics, aux fonctions administratives ou aux droits. À ce sujet, le Secrétaire exécutif du GICAM disait qu'avec la corruption, « on a peur d'affronter un plus riche que soi, ou quelqu'un que l'on considère comme ayant un meilleur capital relationnel ou financier ».

Graphique 5 : Pourcentage des ménages victimes et acteurs de la corruption par quintile



Source : INS/ECAM3

En termes de diagnostic de la corruption, la Commission Nationale Anti corruption (CONAC) en octobre 2009 souligne que la corruption a des causes passives dont les origines se situent autour des éléments suivants :

- l'expansion généralisée de l'impunité dans la société camerounaise ;
- l'ignorance de la législation et des procédures administratives par les contribuables et les usagers ;
- le manque de rigueur, d'objectivité dans les nominations, les affectations et le recrutement ;
- la non application des textes existants à cause de l'absence des décrets d'application ;
- la faible rémunération de ceux qui doivent appliquer les textes ;
- le principe de pot de vin qui perdure ;
- l'impunité des agents véreux à cause de la complicité et de la connivence entre les agents et leur hiérarchie ;
- des distinctions au niveau des classes sociales, le népotisme est ancré dans nos mentalités (je ne peux servir que celui qui est de ma région, de ma culture, de ma religion, etc.).

Les coûts induits par la corruption affectent négativement les charges supportées par les entreprises, ce qui accroît le coût unitaire de production et nuit ainsi à la compétitivité.

2.2 Environnement juridique

2.2.1 Etat des lieux

Selon le RGE les opérateurs économiques ont également indiqué dans une proportion non négligeable (10,7%) que le droit et la justice demeurent des freins importants au plein épanouissement du secteur privé. Il ne s'agit que d'une confirmation puisque lors d'une enquête de la Banque Mondiale (1996) les entreprises indiquaient déjà que l'un des plus grands obstacles au développement du secteur privé était sans conteste le mauvais fonctionnement de la justice. Cela se manifeste dans la pratique par les lenteurs dans le règlement des différends, la partialité de certains magistrats et même l'insuffisance de juges formés dans le droit commercial.

D'après le rapport Doing Business 2010, le nombre d'étapes nécessaires entre le dépôt d'une plainte et son règlement (nombre de procédures) est de 43 pour le Cameroun contre environ 39 pour le reste de l'Afrique au sud du Sahara. Le délai nécessaire pour voir aboutir cette plainte est de 800 jours (plus de deux ans) contre 462 jours environ pour les pays de l'OCDE.

Tableau 2 : Comparaison du nombre de procédures et des délais de règlements des différends commerciaux entre le Cameroun, l'Afrique Sub-saharienne et les pays de l'OCDE

Indicateur	Cameroun	Afrique Sub-saharienne	OCDE Moyenne
Nombre de procédures	43	39,2	30,6
Délai (jours)	800	643,9	462,4
Coût (% de la créance)	46,6	49,3	19,2

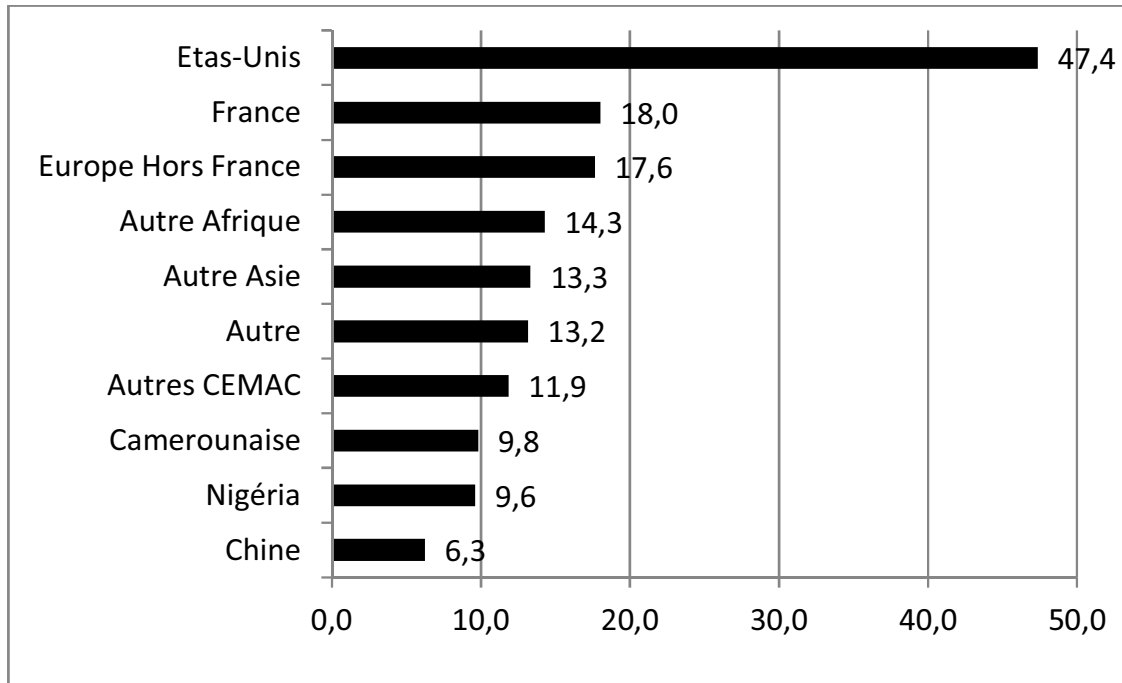
Source : Doing Business 2010

L'enquête annuelle du GICAM met régulièrement en exergue l'influence des facteurs juridiques sur la décision d'investir. En effet sept chefs d'entreprise sur dix estiment que le cadre juridique a un impact globalement négatif sur la décision d'investir. Parce qu'il est convaincu que toutes les réformes nécessaires ne peuvent être concrétisées immédiatement et en même temps, le GICAM suggère que les pouvoirs publics établissent des priorités et veillent à l'effectivité de leur concrétisation.

Parmi les chefs d'entreprises qui exercent au Cameroun, les plus pessimistes sur l'impact de la justice selon les résultats du RGE sont les Américains avec 47,4% de mauvaise opinion, suivis des Français avec 18% d'opinion défavo-

table, ainsi que les autres européens qui sont à 17,6% à avoir une mauvaise opinion optimistes sur l'environnement des affaires au Cameroun.

Graphique 6: Pourcentage des chefs d'entreprises ayant une mauvaise opinion sur l'impact de la justice selon leurs nationalités



Source : INS/RGE 2009

Le Cameroun dispose d'une législation sur le code des investissements créditée de bonne. Toutefois le défaut des textes d'application atténue les volontés d'entreprendre et d'investir au Cameroun.

Au forum de la lutte contre la corruption dans le milieu des affaires au Cameroun organisé par la Commission Nationale Anti corruption (CONAC) en octobre 2009, il ressort du rapport final que les responsabilités dans les actes de la corruption sont partagées entre les opérateurs économiques et les agents publics.

S'agissant des entreprises, beaucoup d'entre elles ne tiennent pas une comptabilité rigoureuse. Certains hommes d'affaires préfèrent des procédures anciennes (manuelles) parce qu'elles leur permettent de contourner la législation et favorise la corruption.

S'agissant des agents publics, on note la multiplicité des contrôles dans les entreprises qui sont source de tracasseries et de perte de temps de travail pour les chefs d'entreprises.

2.2.2 Actions à mener pour assainir le cadre juridique des affaires au Cameroun

Différentes actions doivent être menées par les pouvoirs publics, dont certaines sont déjà prévues dans le DSCE et connaissent un début de mise en oeuvre. Globalement, ces actions visent à lutter contre la corruption dans le système judiciaire, à accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire, à améliorer l'accès aux informations de nature juridique et à moderniser le régime du droit des affaires. Plus spécifiquement, il s'agit de prendre les actions suivantes :

➤ **Actions en cours**

- Mise en place du guichet unique des formalités de création d'entreprises ;
- Réduction des postes de contrôle routier sur l'ensemble du territoire national et les remplacer par les postes de contrôles mixtes et fixes qui se bornent à un contrôle de documents ;
- Amélioration des conditions de rémunération des agents publics.
- Renforcement des capacités de la CONAC en moyens financiers, matériels et humains ;

➤ **Actions à moyen terme**

- Vulgariser et diffuser les textes de la gouvernance économique ;
- Etablir un système de sécurité sociale fiable et efficient qui met les citoyens à l'abri d'une misère abjecte ;
- Réviser le tarif de la mercuriale ;
- Alléger et simplifier les procédures administratives ;
- Créer les tribunaux spécialisés dans le droit des affaires.

2.3 Environnement institutionnel et administratif

Dans ce paragraphe nous présentons le cadre institutionnel et administratif dans lequel évoluent les entreprises camerounaises.

2.3.1 *Cadre institutionnel international*

Le Cameroun fait partie de plusieurs organisations de coopérations économiques régionales et sous-régionales, dont la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union Africaine (UA), la Commission des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifiques), la Zone Franc (ZF), l'OHADA et le Commonwealth.

La CEMAC rassemble six pays membres dont le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Le niveau d'intégration économique dans l'ensemble a été jugé suffisamment poussé

pour que soit envisagé un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE). Avec un Tarif Extérieur Commun (TEC) et une monnaie commune (le franc CFA), ces Etats devraient avoir une démarche commune en matière de relations économiques extérieures. Les textes organiques sont d'ailleurs très clairs à ce propos. L'article 13 alinéas b de la convention avec l'union économique stipule que « le marché commun de l'Union économique comporte l'établissement d'une politique commerciale commune envers les Etats tiers ». L'article 20 qui est plus explicite précise que :

« Si des accords avec des pays tiers doivent être conclus dans le cadre de la politique commerciale commune, le Secrétaire Exécutif présente des recommandations au conseil des Ministres qui l'autorise à la majorité qualifiée, à ouvrir les négociations nécessaires. Le Secrétaire Exécutif conduit les négociations en consultations avec le comité désigné par le conseil des Ministres et dans le Cadre des politiques élaborées par celui-ci. Les accords mentionnés à l'alinéa premier sont conclus par le conseil des Ministres, statuant à la majorité qualifiée de ses membres ».

Par conséquent, le Cameroun ne devrait pas présenter des positions individuelles aux négociations multilatérales, mais contribuer à élaborer des positions communes aux Etats membres de la CEMAC.

Une démarche similaire devrait s'imposer pour les négociations avec l'OMC. La CEMAC n'est pas toutefois membre plein de l'OMC. Mais cela ne devrait cependant pas occulter l'engagement de négocier collectivement les accords commerciaux qui peuvent se faire à travers l'élaboration d'une politique commune.

L'UA, qui a pris la succession de l'OUA, entend poursuivre la politique de coopération économique entre pays membres et notamment, développer les positions africaines communes dans les négociations commerciales multilatérales. A cet effet, elle tire profit des conférences des ministres africains du commerce pour promouvoir ces positions communes. Elle a mis en place des délégations à Genève et Bruxelles pour poursuivre des négociations avec l'OMC et l'UE. Après les divers plans d'action de Lagos, le NEPAD est désormais le document de référence de la politique de coopération économique de l'Afrique.

La CEA joue un rôle non négligeable pour la définition des stratégies de développement des pays africains dans de nombreux domaines. Yaoundé abrite depuis fort longtemps un centre régional pour l'Afrique Centrale.

Signataire des accords de Lomé et de Cotonou, le Cameroun fait partie du groupe des pays ACP. Bien que les intérêts du groupe Afrique ne convergent pas toujours avec ceux des pays du pacifique et des Caraïbes, les ACP s'efforcent d'adopter des positions communes pour les négociations commerciales.

La France est le premier partenaire des pays membres de la zone Franc. Le Trésor français garantit la parité du franc CFA avec l'Euro. Il porte une attention aux opérations financières internationales des pays membres, y compris leur balance de paiements. Le rapatriement des recettes d'exportations est suivi avec vigilance. Les intérêts divergent cependant sur un certain nombre de sujets. En particulier la France est le grand défenseur de la politique agricole commune (PAC) au sein de l'UE et, par conséquent, défenseur du système de subventions agricoles dont les pays africains souhaitent le démantèlement.

Le Commonwealth, apporte une assistance collective et individuelle à la demande des pays africains membres de l'organisation.

L'appartenance du Cameroun à ces différentes organisations lui impose d'adopter les normes en vigueur dans ces différents regroupements, ce qui est de nature à rassurer les investisseurs.

2.3.2 Cadre institutionnel national

Au Cameroun, les institutions de la conception et de la mise en œuvre de la politique commerciale sont : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif composé de ministères et le pouvoir judiciaire. Des enjeux de la politique commerciale peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les institutions publiques et le secteur privé.

2.3.2.1 Les institutions publiques

Les institutions publiques impliquées dans de la politique économique sont le gouvernement et les administrations associées (ensemble des ministères), le Parlement et le Conseil Economique et Social. Certains ministères jouent un rôle clé dans la politique commerciale (Ministère des Finances, Ministère de l'économie, Ministère du Commerce). Certains organismes spécialisés sont créés pour mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion de la politique commerciale.

On peut citer entre autres, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), l'Agence de Régulation du secteur des Télécommunications (ART), les universités et instituts d'enseignement supérieur et de recherche, l'office national du café et du cacao (ONCC), le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP), le comité de compétitivité.

Le Comité Technique National de Suivi des Accords de Marrakech (CTNSAM), créé en 1997 est chargé entre autre de mettre en place un système opérationnel de suivi permanent des accords de Marrakech instituant l'OMC ; d'analyser et d'évaluer l'impact desdits accords sur les différents secteurs de l'économie nationale ; proposer au gouvernement les solutions appropriées en vue de défi-

nir et de consolider une position nationale concertée sur les différents domaines des accords présentant un intérêt particulier pour le Cameroun.

Le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP) est chargé du dialogue entre l'Etat et la société civile, des rencontres particulières entre le gouvernement et le secteur privé. Depuis plus de deux décennies, une équipe gouvernementale conduite par le Premier ministre et composée des ministres des secteurs économiques, rencontre les opérateurs économiques dans le cadre du CIESP pour expliquer la politique gouvernementale, écouter les doléances du secteur privé, et élaborer avec lui des recommandations sur des actions à mener pour améliorer le fonctionnement de l'économie et promouvoir la création des richesses.

La *Charte des investissements* est également un document qui traduit les objectifs et la stratégie de développement du pays. Elle est inspirée de la Charte régionale adoptée au sein de la CEMAC. Son élaboration a connu la participation de l'Etat, de la société civile et du secteur privé.

2.3.2.2 Le secteur privé

Dans le cadre des Programme d'Ajustement Structurel (PAS), les pouvoirs publics ont pris l'option ferme d'associer, mieux que par le passé, le secteur privé et la société civile à la définition des orientations de la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté en vue d'assurer une large adhésion des populations aux choix politiques, économiques et sociales. En outre l'Etat s'est désengagé progressivement des activités productives en au profit du secteur privé.

A la faveur de ce désengagement, les associations patronales et professionnelles se sont renforcées pour jouer un nouveau rôle et participer au dialogue avec les pouvoirs publics. Les organisations les plus actives dans ce domaine sont les suivantes :

- Le GICAM (groupement inter-patronal du Cameroun) qui entretient un vaste réseau de relations tant au niveau national qu'international notamment avec les organisations internationales du système des Nations unies comme le BIT. Il publie une revue pour exprimer son point de vue, et ses analyses, sur les divers aspects de l'économie nationale. Il a mis en place un mécanisme d'arbitrage pour le règlement des différends et litiges commerciaux.
- Le SYNDUSTRICAM (le syndicat des industriels du Cameroun) qui entend défendre les intérêts de ce secteur et coopère intimement avec le GICAM.

- Le syndicat des transporteurs routiers, le syndicat des forestiers, le conseil interprofessionnel du cacao et du café, etc., sont de dimensions modestes et concernent des professions précises.

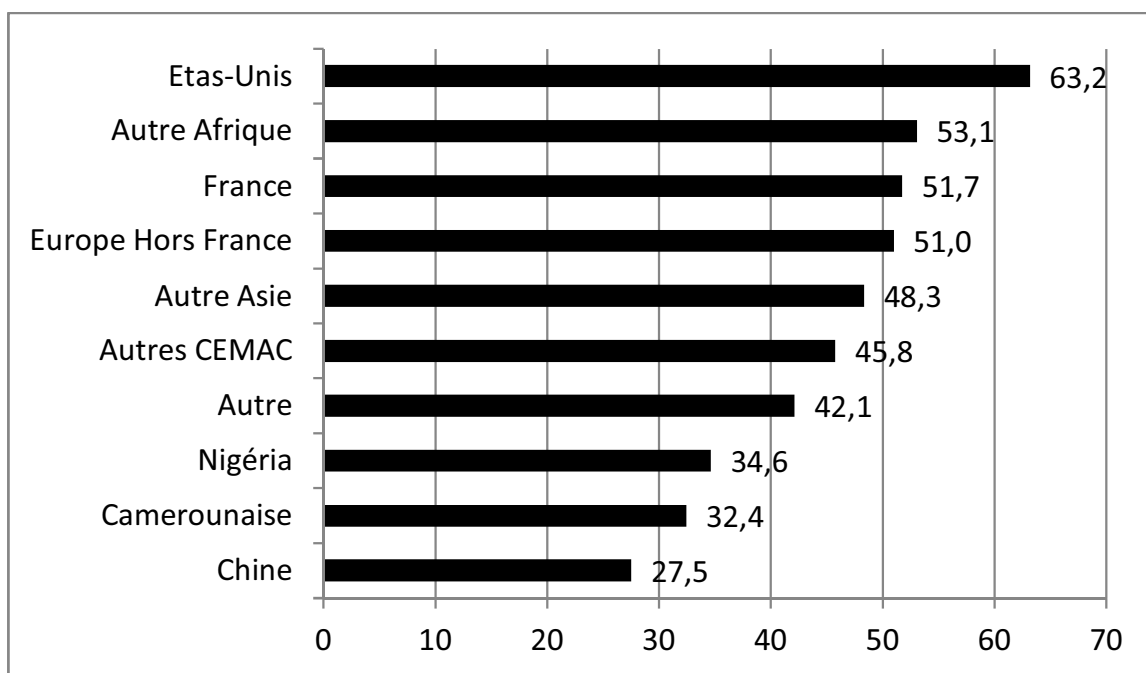
Pour insuffler une dynamique nouvelle au secteur privé, il faut régler la question des institutions dont les dysfonctionnements grèvent lourdement le cours des affaires. Au regard de leur pertinence en matière de contribution aux objectifs du DSCE les contraintes institutionnelles et structurelles doivent être levées pour améliorer les déterminants de la compétitivité et des conditions pour créer de nouveaux gains de productivité.

D'après les résultats du RGE, les lourdeurs et les lenteurs administratives apparaissent parmi les cinq principaux obstacles évoqués comme frein à l'épanouissement des affaires. Les opérateurs économiques déclarent à 35,2% que les lenteurs et les lourdeurs administratives constituent un handicap pour leurs activités. En 1996, elles ne constituaient un grave problème que pour 12% des chefs d'entreprises, ce qui signifie que cette contrainte s'aggrave avec le temps. Les formalités administratives sont relativement complexes pour les clients de l'administration.

Parmi les chefs d'entreprises qui exercent au Cameroun (graphique 7), 63,2% des Américains ont une mauvaise opinion sur les formalités administratives, suivis à plus de 50% des autres africains hors CEMAC et Nigéria, des Français et des autres Européens.

Par contre les entrepreneurs Chinois, Camerounais et Nigériens ont une opinion relativement favorable sur les formalités administratives dans les affaires au Cameroun. (Graphique 7).

Graphique 7: Pourcentage des chefs d'entreprises ayant une mauvaise opinion sur l'impact des formalités administratives selon la nationalité du chef d'entreprise



Source : INS/RGE 2009

L'un des problèmes provient de l'application insuffisante des lois et règlements par les fonctionnaires.

Dans son document sur la réforme des institutions publiques et le renforcement de la gouvernance, la Banque Mondiale a mis en relief le fait que les institutions du secteur public et du secteur privé sont interconnectées. A cet effet, les institutions doivent mettre en place un système d'information qui assure la transparence et accroît ainsi la concurrence sur les marchés.

C'est ainsi que deux cadres sont désormais opérationnels pour la promotion du dialogue et du partenariat entre secteur public et secteur privé :

- le Comité de Compétitivité, ayant pour mission d'identifier et de lever des obstacles à l'investissement et à la compétitivité ;
- le Cameroon Business Forum (CBF), chargé d'identifier et implémenter les réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires.

On peut aussi citer les mesures en cours visant à améliorer le système d'attribution et d'évaluation des marchés publics, à rendre plus efficace et moins pointilleuse l'administration fiscale, etc. De telles initiatives méritent d'être encouragées et si nécessaire, multipliées.

2.3.3 Actions à mener

- Améliorer la gestion stratégique des administrations publiques pour la mise en œuvre et l'accélération des réformes ;
- Renforcer les capacités administratives en matière de préparation, d'évaluation et d'exécution des projets ;
- Prioriser et sélectionner avec soin les nouveaux projets d'équipement afin de stimuler leur impact sur la croissance ;
- Impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé ;
- Renforcer les capacités des institutions en charge du dialogue public-privé en matière de compétitivité ;
- Assurer une meilleure coordination de ces institutions et faire en sorte que leurs interventions soient intégrées dans la stratégie globale ;
- La création des institutions d'appui au secteur privé. Ces institutions doivent concerner à la fois la formation, l'assistance à la formulation de projets des entreprises, le choix des projets bancables, l'aide à la décision, la mise en place d'un fonds de garantie aux entreprises recourant aux financements autres que celui du promoteur.

2.4 Environnement humain

2.4.1 Cadre théorique et état de lieux

L'impact du capital humain sur la croissance économique, et donc sur la compétitivité des entreprises n'est plus à démontrer. En effet, dans son ouvrage « *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis* » paru en 1964, Gary Becker a mis en exergue l'impact du capital humain (vu sous l'angle de l'éducation, de la formation de la santé) sur la croissance économique américaine. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués sur le sujet et aboutissent aux mêmes conclusions.

Au Cameroun, on assiste à l'arrivée sur le marché du travail d'une population active de plus en plus nombreuse (population qui double tous les 25/30 ans). Cette croissance démographique se caractérise par une forte proportion de jeunes qui génère une importante main d'œuvre que le système économique ne peut actuellement absorber (taux d'activité des 15-29 ans est de 68,1%) selon EESI 2005 et qui de ce fait, est contrainte de se recycler dans des activités informelles, mal rémunérées et sans adéquation avec leur formation.

Les entreprises recensées lors du RGE en 2009 emploient 386 263 travailleurs permanents dont 281 972 hommes (73%) et 104 291 femmes (27%). En y ajoutant les 196 056 personnels de l'Etat en activité cette année-là et les 43 495 employés temporaires, on n'arrive à 625 814 emplois dans le secteur moderne, loin des 800 000 salariés en activité contenus dans le DSCE. Cette faible ab-

sorption de la main d'œuvre par les entreprises camerounaises est révélatrice de l'incapacité du secteur moderne à créer des emplois décents. Une bonne frange de la population active notamment les jeunes diplômés trouvent alors refuge dans le secteur informel.

Par secteur d'activité, le tertiaire emploie 67,8% des effectifs (soit 261 927) contre 22,8% pour le secondaire et 6,9% pour le primaire. La performance du secteur tertiaire est due au grand nombre d'emplois qu'offre le sous-secteur commercial qui utilise 105 458 personnes soit 27,3% de l'ensemble des effectifs. Quant au secteur secondaire, les « autres industries manufacturières » dominent avec un effectif de 49 993 soit 12,9% de l'ensemble des effectifs et représentant 57,1% de l'ensemble du secteur. Enfin, le sous-secteur « agriculture » avec ses 26 530 emplois, domine le secteur primaire et représente 74,5% des effectifs du secteur.

Tableau 3: Répartition des effectifs employés par secteur d'activité et par sexe

Secteur d'activité	Sous-secteur d'activité	Effectifs permanents		
		Hommes	Femmes	Total
Primaire	Agriculture	20 361	6 169	26 530
	Elevage	405	144	549
	Sylviculture	6 533	254	6 787
	Pêche et pisciculture	30	9	39
	Sous total	27 329	6 576	33 905
Secondaire	Extraction	953	209	1 162
	Industrie alimentaire	15 208	4 239	19 447
	Autres industries manufacturières	39 843	10 150	49 993
	Electricité eau et gaz	6 378	2 152	8 530
	Construction	7 389	1 368	8 757
	Sous total	69 771	18 118	87 889
Tertiaire	Commerce	84 907	20 551	105 458
	Transport	12 346	2 695	15 041
	Banque et assurance	7 072	5 512	12 584
	Autres Services	77 382	51 462	128 844
	Sous total	181 707	80 220	261 927
Non déclaré		2 184	358	2 542
Total		280 991	105 272	386 263

Source : INS/RGE 2009

Au-delà des effectifs employés, une analyse approfondie non seulement sur les catégories socio professionnelles (cadres, ouvriers, etc.), mais aussi sur la qualité des formations reçues, l'état de santé de la population active mérite d'être

menée pour véritablement se prononcer sur la qualité du capital humain camerounais.

2.4.2 Actions à mener

En plus de la timide professionnalisation en cours dans l'enseignement supérieur (système LMD, filières professionnelles, etc.), le renforcement du capital humain passera par la prise en compte des mesures suivantes :

- la réhabilitation/restructuration des structures de formation professionnelle dans le contexte de la promotion des filières de croissance, la création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle (avec création d'une taxe sur la formation professionnelle) ;
- la mise en place d'un observatoire national des métiers et la poursuite de la densification du répertoire des métiers ;
- la mise en place d'un système national indépendant d'accréditation et de certification des formations universitaires et professionnelles ;
- la création des cadres de concertation et de partenariats entre institutions de formation et milieux socio professionnels dans la perspective d'une adaptation permanente des programmes aux besoins réels de la société ;
- l'adoption d'une réglementation relative à la formation professionnelle visant à encourager les petits promoteurs.

Chapitre 3 : Environnement fiscal, financier et situation des infrastructures économiques et sociales

Les entrepreneurs dans l'exercice de leurs activités au quotidien, interagissent avec l'administration fiscale et les institutions financières. De nombreuses études ont montré la corrélation positive entre une fiscalité incitative et l'attrait des Investissements Directs Etrangers. C'est ainsi que les pays asiatiques ont mis en place des politiques favorables à l'environnement des affaires en établissant une fiscalité non discriminatoire et en réduisant l'impôt sur les sociétés.

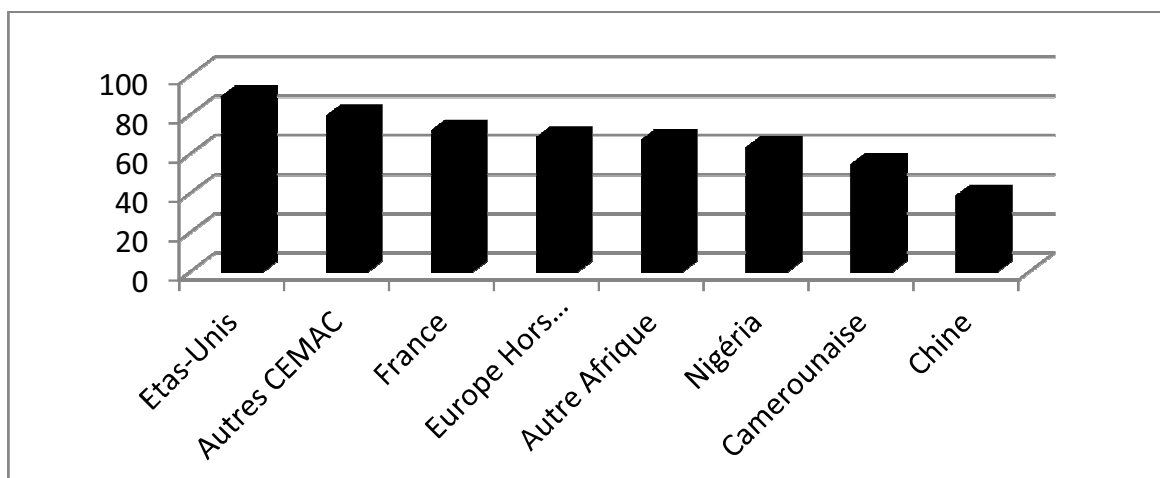
3.1 Environnement fiscal

3.1.1. Etat des lieux

Pour 59% des chefs d'entreprises (d'après des résultats du RGE 2009), la fiscalité demeure pour eux de loin le premier obstacle à l'entrepreneuriat au Cameroun. Les chefs d'entreprises de nationalité américaine sont ceux qui se plaignent véritablement des pratiques fiscales au Cameroun, suivis des Français et des autres Européens.

Le problème de la fiscalité se pose en termes de relations tumultueuses entre l'administration et les entreprises. Il ne s'agit pas d'un problème de taux élevé d'imposition comme le montre le tableau suivant.

Graphique 8 : proportion des chefs d'entreprises jugeant la fiscalité comme premier obstacle à la compétitivité suivant les nationalités



A titre de comparaison, on note que le taux de pression fiscale est estimée à 11,7% au Cameroun, bien en dessous du niveau de certains pays de la CE-MAC comme le Gabon (23,2%), la Guinée Equatoriale (19,4%), le Congo (16,6%) de des pays européens comme la Suède (environ 50%).

Par contre, selon le rapport « Doing Business 2010 » de la Banque Mondiale, il faut environ 654 heures à un chef d'entreprise au Cameroun pour régler ses impôts contre seulement 270 heures en Côte d'Ivoire, 315 heures en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne et 194 heures pour les pays de l'OCDE. On peut noter cependant que ce délai est en nette baisse car il a été réduit de plus moitié entre 2009 et 2010, passant de 1400 heures à 654 heures.

Selon le même rapport, on note qu'une entreprise camerounaise paie en moyenne 44 taxes par an, ce qui est excessif devant les 14 taxes que paie une entreprise dans l'espace OCDE ou 37 dans les autres pays d'Afrique au Sud du Sahara. Le chef d'entreprise subit ainsi la visite de plusieurs structures en charge de la collecte des taxes et peut voir à tout moment son entreprise mise sous scellée pour défaut de paiement de telle ou telle taxe. L'impact sur sa productivité et par conséquent sa compétitivité est de toute évidence négative.

Il est important que le gouvernement revoie la façon dont les taxes sont collectées au Cameroun.

Tableau 4 : comparaison des pratiques fiscales dans quelques pays

Poste	Came- roun	Côte d'Ivoire	Sénégal	Afrique Subsa- harienne	Pays de l'OCDE
Nombre d'impôts payés par an	44	64	37,3	37,3	14,2
Délai (heures par année)	654	270	666	315,1	199,3

Source : Doing Bussiness 2010

Selon les résultats du RGE, environ 15% du chiffre d'affaires des entreprises est consacré aux charges fiscales. Les TPE du secteur secondaire sont celles qui subissent le plus la pression fiscale.

Tableau 5: Rapport charges fiscales /chiffre d'affaires selon le type d'entreprise et le secteur d'activité (en %).

	TPE	PE	ME	GE	Total
Primaire	4,9	34,8	16,3	11,3	16,1
Secondaire	50,6	26,5	3,0	5,0	27,7
Tertiaire	17,5	13,4	9,7	6,8	13,8
Total	23,0	14,8	8,4	6,8	15,4

Source : INS/RGE 2009

Autre enseignement à tirer du RGE, c'est que le pourcentage du chiffre d'affaires consacré au paiement des taxes est inversement proportionnel à la taille de l'entreprise. En effet, si les TPE y consacrent près de 23%, les GE n'y consacrent que près de 7%. Cette pression forte sur les TPE et le PE est liée au fait que le chiffre d'affaires de ces entreprises est le plus souvent fixé approximativement par les agents du Fisc, faute d'une comptabilité formelle. Selon le secteur d'activité, le RGE révèle que le secondaire consacre près de 28% de son chiffre d'affaires au paiement des taxes contre près de 14% pour les entreprises du secteur tertiaire, frein potentiel à la création des richesses.

3.1.2. Actions à mener

Il ressort de toutes ces analyses que la pratique de la fiscalité n'est pas de nature à favoriser la compétitivité des entreprises camerounaises. Des efforts doivent être menés pour assainir les pratiques fiscales au Cameroun.

Comme recommandations, nous pouvons proposer :

- Un regroupement des taxes à payer afin de réduire le nombre de collecteurs d'impôts. Cela a un double avantage : pour le Gouvernement, cela va sans doute réduire les déperditions fiscales, et pour les entreprises, cela va réduire le nombre d'heures nécessaires pour régler les impôts et améliorer ainsi leur compétitivité ;
- Une amélioration des relations entre l'administration fiscale et les entreprises ;
- L'application d'une fiscalité incitative, surtout aux PME.

3.2 Environnement financier (Accès aux crédits)

3.2.1 Etat des lieux

Le financement des entreprises est en amont de toute stratégie pour la compétitivité. L'exigence d'un personnel qualifié, l'acquisition d'un matériel de production approprié l'extension des activités sur un grand espace géographique nécessitent des moyens financiers importants pas toujours à la portée des entreprises. L'accès aux financements extérieurs en faveur des entreprises reste faible et trop sélectif.

Le Cameroun compte 12 banques commerciales dont la clientèle est constituée de particuliers, des responsables des professions libérales, des PME et des grandes entreprises. Ces banques financent des investissements par des crédits à court terme (maximum 1 an) et à moyen terme (maximum 5 ans).

Les investissements productifs à moyen et long terme sont pour l'essentiel financés en dehors du secteur bancaire, surtout par autofinancement. Les banques camerounaises s'engagent très peu dans le financement des activités économiques.

Pour pallier à certaines insuffisances des banques et venir au secours des délaissés du système bancaire traditionnel le gouvernement camerounais a libéralisé le secteur de la microfinance qui apparaît aujourd'hui comme un complément au financement bancaire.

Le financement extérieur des entreprises pose un problème majeur pour leur éclosion, leur activité et leur développement. Pour 37,6% des chefs d'entreprises, la difficulté d'accès au crédit est un obstacle à leur développement. Toutefois, cet obstacle est plus ressenti par les TPE et les PME (près de 42%) que par les grandes entreprises (20%) qui sont pour la plupart filiales des firmes multinationales.

Cette corrélation entre la taille de l'entreprise et l'accès au crédit pénalise fortement les TPE et les PME qui ont besoin d'organismes spécialisés de financement et d'encadrement. Les structures telles que le Fonds de Garantie et de Crédits aux PME (FOGAPE), le Fonds National de Développement Rural (FONADER) qui apportaient un soutien au financement des entreprises ont cessé de fonctionner il y a près de deux décennies. L'aboutissement des projets en cours pour la création de telles structures devra booster sans doute l'entreprenariat au Cameroun.

Tableau 6: pourcentage des entreprises ayant déclaré avoir les difficultés d'accès aux crédits par type

Type d'entreprises	Pourcentage d'entreprises
--------------------	---------------------------

TPE	34,7
PE	40,7
ME	42,5
GE	20
Total	37,6

Source : INS/RGE 2009

La Douala Stock Exchange (bourse de valeurs), créée en 1999 qui était censée constituer un financement direct aux entreprises et suppléer le financement bancaire n'a véritablement pas décollé. Seules trois entreprises y sont cotées au jour d'aujourd'hui.

Le taux des crédits accordés au secteur privé en pourcentage du PIB est un élément qui peut servir d'appréciation du financement de la croissance par le secteur bancaire. Ce dernier est passé de 26,7% en 1990 à 10,3% en 2003, soit une diminution de plus de la moitié. Ce taux est très en deçà de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne (près de 64%). Le tableau ci-dessous qui fait quelques comparaisons internationales met en exergue le faible financement du secteur privé au Cameroun.

Tableau 7 : Crédits domestiques au secteur privé en pourcentage du PIB

Pays	1990	2003
Cameroun	26,7	10,3
Cote d'Ivoire	36,5	13,6
Sénégal	26,5	20,8
Ghana	4,9	11,8
Kenya	32,8	62,13
Afrique Subsaharienne	42,4	63,7

Source : WDI, World Bank, 2005

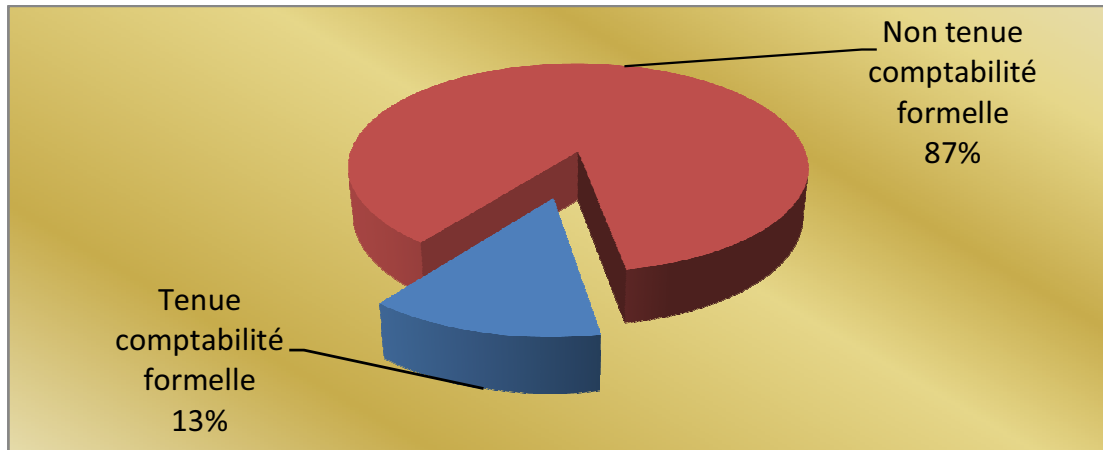
Face à ce niveau faible de crédits accordés aux entreprises par les banques, les financements informels se développent. C'est notamment le cas des tontines qui financeraient près de 18% des besoins de financement des entreprises (d'après une étude menée par USAID en 1994).

La responsabilité des chefs d'entreprises est aussi sujet à questionnement. En effet il manque de transparence dans leur gestion. Des résultats du RGE, on a pu noter que seulement 13% d'entreprises tiennent une comptabilité financière au sens du droit comptable régi par l'OHADA. Il se pose donc un problème de gouvernance économique. C'est une situation préjudiciable dans la mesure où la tenue d'une bonne comptabilité constitue un élément-clé de la transparence et de la gouvernance économique dans une entreprise. Et donc à l'accès au crédit.

Des efforts importants sont à faire pour astreindre les entreprises à se conformer aux directives du droit comptable OHADA. La mise en application du droit des affaires est une difficulté non encore réglée au Cameroun qui est l'une des parties hautes contractantes au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. L'acte uniforme relatif au droit commercial, dans son article 13 indique que « tout commerçant, personne physique ou morale doit tenir un journal, enregistrant au jour le jour ses opérations commerciales. Il doit également tenir un grand livre avec balance générale récapitulative ainsi qu'un livre d'inventaires. Ces livres doivent être tenus conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif à l'organisation et à l'harmonisation de la comptabilité des entreprises ». L'article 17 de l'acte uniforme précise que « toute personne morale commerçante doit également établir tous les ans ses états financiers de synthèse. Les dispositions du plan comptable s'appliquent à toute personne physique ou morale soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et une annexe sous réserve des dispositions qui leur sont spécifiques. »

Les pouvoirs publics, pour atteindre les objectifs fixés par les Etats parties signataires du traité OHADA doit organiser la mise en application du droit comptable pour encourager la tendance des entreprises à tenir une comptabilité financière. Celle-ci conduit à la vulgarisation des états financiers de synthèse (bilan, compte de résultats, DSF) qui sont des documents essentiels pour les actionnaires, le banquier, les bailleurs et tous les investisseurs et l'Etat qui a besoin des statistiques économiques pour confectionner les indicateurs macroéconomiques.

Graphique 9 : Répartition des entreprises selon la tenue ou non d'une comptabilité formelle



Source : INS/RGE 2009

La production des états financiers formels est en effet un critère important d'éligibilité des entreprises aux crédits bancaires traditionnels et au financement des principaux partenaires du gouvernement. Malgré la surliquidité des banques et établissements financiers, les difficultés qu'éprouvent les entreprises pour obtenir des crédits bancaires proviennent en partie de leur incapacité à présenter des bilans certifiés par les experts comptables. Dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, le Gouvernement s'est engagé à « réduire les difficultés d'accès aux financements » des entreprises. L'accompagnement de ces entreprises dans la tenue de comptes en constituerait un des moyens les plus efficaces.

3.2.2 Mesures correctives

L'appui aux financements des PME pourra consister pour le Gouvernement et les institutions orientées vers l'encadrement des PME à favoriser l'accès effectif des PME aux services financiers, particulièrement au capital de départ et au fond de roulement. Le soutien aux PME camerounaises dans le domaine financier consistera à aider ces entreprises à satisfaire aux exigences de la finance formelle, et de rendre le système financier plus accessible aux PME.

En effet, depuis la disparition des fonds de garantie comme le FOGAPE ou le FONADER, le financement des petites entreprises est rendu difficile du fait de l'absence de type d'organismes. Les projets tels que le PIASI et autres sont bienvenus mais restent assez limités pour porter le développement des entreprises, fussent-elles informelles. Pour résoudre efficacement le problème d'accessibilité des PME aux financements, il convient d'envisager la création d'une banque des PME, accordant et encadrant le crédit à aux TPE et PME, qui ont également besoin que leurs capacités soient renforcées.

formel, s'est engagé à mettre en place une « formation dans le but d'aider ces acteurs à mieux suivre leurs activités par la tenue d'une comptabilité légère ».

3.3 L'environnement des infrastructures

3.3.1 Etat des lieux

Il est incontestable que l'insuffisance des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, des ports, de l'énergie, des réseaux d'adduction d'eau, des télécommunications agit sur la performance des entreprises. Elles rencontrent des difficultés pour produire et pour écouler leur production tant sur le marché national que sur de la sous région CEMAC.

L'insuffisance d'infrastructures est l'un des principaux facteurs qui alourdit le climat des affaires et plombe la compétitivité de l'économie camerounaise. La disponibilité des infrastructures en qualité et en quantité va favoriser le développement des activités et faciliter l'accès aux différents marchés. A priori, un des appuis à la compétitivité que les entreprises camerounaises attendent des pouvoirs publics consiste à développer des infrastructures permettant de circuler pour ravitailler le pays et aller à la conquête des marchés extérieurs.

Au Cameroun, il apparaît cependant que le manque d'infrastructures limite fortement le développement des entreprises. La stratégie de diversification de la croissance repose sur le développement du capital humain, accompagné d'une amélioration comparable du volume et de la qualité du capital physique, particulièrement les infrastructures de base qui constituent le socle essentiel sur lequel se bâtit la compétitivité d'une économie. Ainsi, le développement des infrastructures qui est le fait des pouvoirs publics contribue à l'accroissement et à l'optimisation des activités des petites entreprises camerounaises.

3.3.1 Les infrastructures de transport

Le réseau routier du Cameroun, d'une longueur d'environ 50 000 kilomètres se compose d'environ 5 000 kilomètres de routes bitumées¹, 17 000 km de routes en terres modernes, le reste étant soit des routes secondaires, soit des pistes de desserte. L'absence de maintenance sur une longue période a lourdement détérioré l'état du réseau routier national ; d'après les estimations du MINEPAT, seulement 24% des routes bitumées sont en bon état. Cette situation alourdit les charges de transport et allonge les délais de livraison.

¹ Source : MINEPAT/DSCE

Il faut cependant noter que la situation tend à s'améliorer avec les efforts du gouvernement à travers le Fonds Routier. De plus en plus de routes camerounaises sont praticables, surtout en dehors des saisons des pluies.

Une comparaison des coûts de transport par conteneurs donne le corridor Douala-Bangui comme l'un des plus coûteux de l'Afrique Subsaharienne avec près de 5 dollars US par kilomètre. En considérant ces coûts sur les tronçons Douala-Bertoua ou Douala-N'Gaoundéré-Garoua, on constate que le transport terrestre est un élément pesant négativement sur la compétitivité des entreprises locales.

Tableau 8 : Estimation des coûts de transport par conteneur

Tronçon	Distance (Km)	Coût (\$)	Coût (\$ par Km.)
Mombassa-Kampala	1440	3250	2.26
Dar es-Salaam – Kigali	1650	4980	3.02
Dar es-Salaam – Lusaka	2000	4230	1.76
Dar es-Salaam – Harare	2490	4013	1.61
Abidjan – Bamako	1230	2192	1.78
Douala – Bangui	1600	7900	4.94

Source : UNCTAD Secrétariat

En ce qui concerne le chemin de fer, le Transcamerounais, d'une longueur de 930 km, relie Douala à Ngaoundéré via Yaoundé et Belabo. Cette voie est d'une importance indéniable non seulement pour le Cameroun, mais également pour certains pays de la CEMAC notamment la RCA et le Tchad. Le trafic ferroviaire a été sur une longue période perturbé par le mauvais état de cette voie.

Cependant, avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne d'Investissement, un programme d'investissement a été financé pour la réhabilitation de cette voie, ce qui va permettre de réduire les coûts et les délais de transport.

En ce qui concerne le transport maritime, Plus de 95% du commerce extérieur du Cameroun passe par le port de Douala. Avant la réforme, le port de Douala était considéré comme le plus coûteux de la côte Ouest-africaine. A titre d'exemple, il fallait 21 jours pour décharger un container au port de Douala contre environ moins d'une semaine à moyenne pour les autres ports. Cette situation a été un obstacle important dans la compétitivité des entreprises. La réforme du secteur a favorisé la création d'un Guichet Unique, ce qui a eu pour conséquence l'amélioration de la compétitivité de ce port. Cependant, beaucoup

reste encore à faire. Conscient de cette situation, le Gouvernement camerounais travaille particulièrement en synergie avec ses partenaires au développement dans le but d'améliorer les performances du port de Douala. Il existe d'autres ports : Kribi, Limbé et Garoua.

3.3.2 Energie

L'hydroélectricité représente la plus grande source d'énergie au Cameroun (95%) avec les centrales hydroélectriques d'Edéa, Song-Loulou et Lagdo. Les sources thermiques qui jusqu'ici étaient des sources d'appoint connaissent un redéploiement à cause du déficit croissant de l'offre face à la demande (centrales au Fuel lourd de Limbé et Yassa).

Pour améliorer l'offre énergétique et promouvoir un plus grand accès à l'énergie électrique, le gouvernement a procédé à :

- la privatisation en 2001 la société SONEL ;
- la création de L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) et de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) et de l'Electricity Development Corporation (EDC).

Le gouvernement travaille aussi au développement de grands projets énergétiques tels que le barrage de retenue de Lom Pangar, la centrale hydroélectrique de Memve'ele, la centrale à gaz de Kribi.

Pour participer aux efforts du gouvernement, AES SONEL a créé une société d'investissement, la Kribi Power Development Corporation (KPDC), chargée de produire, transporter et distribuer de l'énergie électrique. Son premier chantier est la construction d'une centrale à gaz de 216 MW à Kribi, d'une ligne de transport entre Kribi et Edéa. Sa livraison est prévue fin juin 2012.

Rio Tinto/Alcan projette également de construire une centrale hydroélectrique sur la Sanaga à Nachtigal dans le cadre du développement de la filière bauxite-alumine-aluminium.

Tout ce qui précède a déjà donné des résultats probants, mais le déficit demeure et continue à pénaliser le développement des affaires au Cameroun. On peut cependant espérer qu'à terme, les objectifs visés vont combler le déficit énergétique avec un surplus pour l'exportation.

3.3.3 Télécommunications

Dans le souci d'améliorer l'offre et la qualité des services de télécommunications, le gouvernement a libéralisé le secteur.

Sous la supervision de l'Agence de Régulation de Télécommunications, trois réseaux de téléphonie mobile sont en service au Cameroun dont un public et

deux privés. Par exemple, les abonnés au téléphone mobile sont passés de 5 000 à près de 9 millions de puis la libéralisation. Mais le taux de pénétration des télécoms 43% au Cameroun reste en dessous de la moyenne africaine qui est de 52%.

Pour ce qui est de l'Internet, le taux de pénétration est de 2% en 2010, encore en dessous de la moyenne africaine (4,72%) et des pays comme le Gabon (5,76%), le Sénégal (6%). Les opérateurs trouvent encore les coûts trop élevés et les infrastructures insuffisantes.

Cet état des choses est de nature à pénaliser la compétitivité des entreprises dans les TIC. Il est à espérer que de meilleurs résultats sont atteints avec le déploiement actuel de la fibre optique sur toute l'étendue du territoire national.

Chapitre 4 :

Typologie des entreprises sur l'environnement des affaires et la compétitivité

Dans ce chapitre, nous allons mettre en œuvre une analyse de données approfondie pour caractériser les entreprises selon leur perception de l'environnement des affaires au Cameroun. Nous allons également analyser les réformes structurelles ainsi les grands projets structurants du Gouvernement et leur impact dans le climat des affaires.

4.1 Mise en œuvre de l'Analyse en Composantes Multiples (ACM)

Il s'agira de procéder ici, à une analyse multidimensionnelle à partir des données du RGE. L'objectif poursuivi ici est d'identifier les caractéristiques des entreprises (type, secteur d'activité, région, etc.) selon leur perception de l'environnement des affaires au Cameroun.

En d'autres termes, il s'agira pour nous d'identifier les liens de dépendance qui existent entre les variables dont nous disposons et les modalités de ces variables qui établissent un ensemble de correspondances. Afin de répondre à ces différentes questions nous procéderons par une Analyse en Composantes Multiples (ACM).

Trois catégories de variables seront nécessaires pour la mise en œuvre de l'ACM. Il s'agira des variables relatives à :

- Compétitivité des entreprises
- Environnement des affaires
- Caractéristiques des entreprises

Compétitivité des entreprises

Afin de capter la compétitivité des entreprises nous utiliserons les variables suivantes :

- le ratio **Chiffre d'affaire/effectif total employé**. Ce ratio permet de faire la comparaison en termes de chiffre d'affaire par employé, ceci afin de tenir compte de l'hétérogénéité ;
- Débouchés des produits ;
- Opinion des chefs d'entreprise sur la compétitivité des prix des produits.

Environnement des affaires

A partir du recensement Général des Entreprises (RGE) les variables suivantes peuvent être prises en compte afin de capter l'environnement des affaires au Cameroun :

- Opinion des chefs d'entreprises sur l'environnement des affaires au Cameroun ;
- Obstacles liés à l'entrepreneuriat au Cameroun selon les chefs d'entreprises ;
- Relation entreprises-pouvoirs publics.

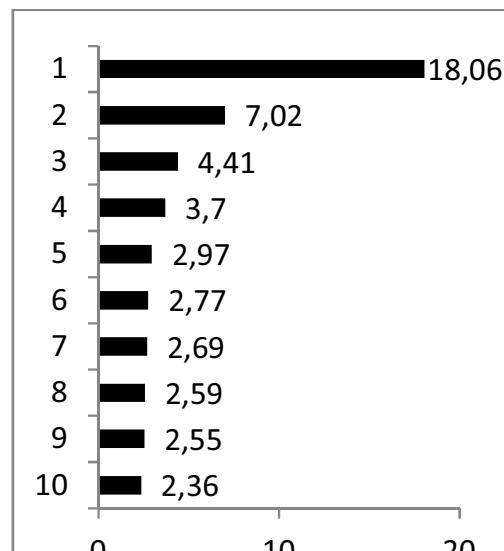
Caractéristiques de l'entreprise

- **Entreprise**
 - Age de l'entreprise ;
 - Localisation ;
 - Forme juridique ;
 - Statut de l'établissement ;
 - Type d'entreprise (TPE, PME, GE) ;
 - Tenue d'une comptabilité ;
 - sexe du promoteur ;
 - Nationalité du promoteur ;
 - Niveau d'instruction du promoteur.

4.1.1 Résultats de l'ACM

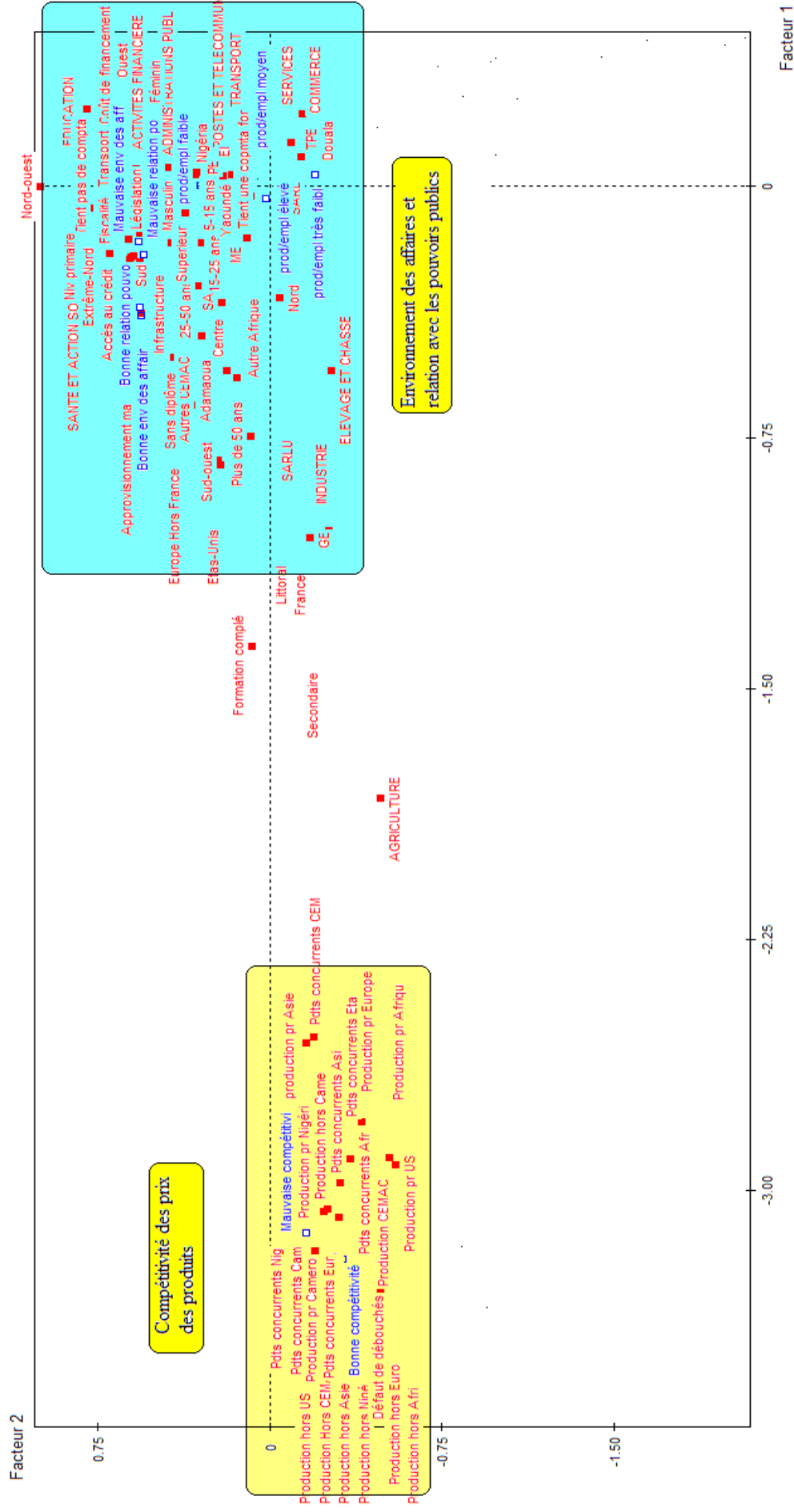
Tableau 9: Histogramme des dix premières valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
1	0,4467	18,06	18,06
2	0,1736	7,02	25,08
3	0,1091	4,41	29,49
4	0,0914	3,7	33,19
5	0,0734	2,97	36,16
6	0,0685	2,77	38,93
7	0,0667	2,69	41,62
8	0,0641	2,59	44,21
9	0,063	2,55	46,76
10	0,0584	2,36	49,12



Au vue des résultats ci-dessous (tableau 9) nous retiendrons le premier plan

Graphique 10 : Premier plan factoriel de l'ACM Axe 1 * Axe 2



Partie I : Environnement des affaires et compétitivité des entreprises camerounaises

Avant toute interprétation, nous identifierons d'abord les modalités les mieux représentées sur le plan factoriel par l'analyse des contributions.

Tableau 10: Les modalités les mieux représenté par le plan factoriel

Axe	Modalités	Côté positif	Côté négatif
Premier Axe	ME		Oui
	GE		Oui
	25-50 ans		Oui
	15-25 ans		Oui
	Industrie		Oui
	SA		Oui
	Masculin		Oui
	Sans diplôme		Oui
	Secondaire		Oui
	Supérieur		Oui
	Fiscalité		Oui
	Production pour Camer		Oui
	Production pour Euro		Oui
	Production hors US		Oui
	Production hors Nigéria		Oui
	Défaut de débouchés		Oui
	Pas de défaut de débouchés		Oui
	Pdts concurrents Camer		Oui
	Sud-Ouest		Oui
	Douala	Oui	
Commerce	Oui		
Service	Oui		
Deuxième Axe	PE	Oui	
	Activité financière	Oui	
	Education	Oui	
	Supérieur	Oui	
	Fiscalité	Oui	
	ME		Oui
	Production pour Camer		Oui
	Production hors euro		Oui
	Production CEMAC		Oui
	Production hors CEMAC		Oui
	Production hors US		Oui
	Production hors Nigéria		Oui
	Production hors Asie		Oui
	Production hors Afrique		Oui
	Défaut de débouchés		Oui
	Pas de défaut de débouchés		Oui
	Pdts concurrents Camer		Oui
Douala		Oui	
TPE		Oui	

Source : Nos calculs

4.1.2 Interprétations des résultats

L'interprétation de l'ACM se fait en termes de modalités les mieux représentées sur les principaux axes factoriels.

Le premier axe factoriel oppose deux groupes d'entreprises :

- Le premier groupe comprend des moyennes et grandes entreprises constituées en SA, ayant plus de 15 ans d'existence et exerçant dans l'industrie. Ces entreprises sont dirigées par des hommes dont le niveau d'instruction va du secondaire au supérieur, avec leur production essentiellement destinée au marché local, mais aussi à l'Europe et au Nigéria. Pour ce groupe, la fiscalité constitue le premier obstacle à l'entrepreneuriat au Cameroun.
- Le second groupe est constitué des très petites entreprises exerçant dans le commerce et les services dans la région de Douala. Pour ces entreprises, l'accès au crédit constitue le handicap majeur à l'exercice de leur activité.

Le deuxième axe du plan factoriel oppose également deux groupes d'entreprises :

- Le premier groupe est constitué des entreprises de type PE et ME, exerçant dans les branches des activités financières et de l'éducation.

Pour les entreprises de ce groupe, la fiscalité constitue le premier obstacle à l'entrepreneuriat au Cameroun.

- le deuxième groupe est constitué des entreprises du type ME et TPE. Elles sont situées dans la région de Douala. La production de ces entreprises est destinées en grande partie à la zone CEMAC, à l'Afrique et à l'Asie

Pour ce groupe le problème de débouchés est signalé comme le plus grand frein à la bonne marche des affaires.

L'analyse du plan factoriel dans son ensemble fait ressortir deux grands groupes :

- Le premier groupe donne un lien de causalité entre leur compétitivité et la concurrence. Pour ces entreprises dans la production est écoulee au Cameroun, les prix des produits concurrents en provenance d'Europe et du Cameroun limitent leur expansion, faute de débouchés, malgré des capacités de production avérées.
- Le deuxième groupe est celui qui situe l'environnement des affaires au Cameroun comme le plus grand obstacle leur développement, sans minimiser le fait qu'un bon environnement des affaires au Cameroun rime avec une bonne relation entre les pouvoirs publics et les entreprises.

4.2 Les réformes et les projets structurants

En vue de lever les contraintes relatives à l'environnement des affaires et de promouvoir la compétitivité, les pouvoirs publics ont entrepris un certain nombre de réformes.

4.2.1 Les réformes

Afin d'améliorer les relations entre l'administration fiscale et les entrepreneurs, une Commission paritaire a été créée en 2007. Elle est composée de responsables de l'administration et de chefs d'entreprises. Sa mission consiste à proposer les voies et moyens d'améliorer le système fiscal camerounais, afin de mettre en place une fiscalité simple, efficace, équitable, susceptible d'impulser le développement, en mesure de concilier l'optimisation des ressources fiscales et l'incitation à l'investissement privé.

Après une étude critique du système en vigueur, la Commission a proposé un certain nombre de mesures dont certaines connaissent déjà un début de mise en œuvre effective. Il s'agit de :

- l'institution d'un régime fiscal particulier pour les projets structurants ;
- la gratuité de l'établissement et du renouvellement de la carte de contribuable ;
- la dispense de la formalité de certification des déclarations statistiques et fiscales ;
- l'exonération de la TVA pour les engrais et les intrants agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- l'exonération à la patente des entreprises nouvelles pour les deux premières années d'exploitation ;
- la suppression de la retenue à la source de la TVA et l'acompte d'impôt sur le revenu par les établissements publics et les collectivités territoriales décentralisées ;
- la réduction de 50% à 30% du taux des pénalités de bonne foi ;
- la suppression de la caution au niveau de la Chambre administrative de la Cour suprême ;
- la mise en place de régimes fiscaux particuliers tels les contrats de partenariat public-privé, les codes minier, pétrolier et gazier ;
- l'obligation faite à l'administration fiscale de notifier ses redressements dans des délais précis sous peine de nullité de la procédure ;
- etc.
-

D'autres recommandations restent pendantes :

- Consacrer le Code Général des Impôts comme seul référentiel en matière fiscale ;
- Transférer dans le livre des procédures fiscales toutes les dispositions relatives aux procédures en matière de droits d'enregistrement pour une meilleure lisibilité et un accès facile à l'information fiscale au Cameroun ;
- Supprimer les pénalités de bonne foi pour favoriser le civisme fiscal ;
- Mettre en œuvre le système de télé déclaration ;
- Agréger toutes les taxes parafiscales en un prélèvement unique dont l'affectation aux différents bénéficiaires serait effectuée au niveau du Trésor Public ;
- Pratiquer l'amortissement accéléré afin de permettre aux investissements de récupérer rapidement leurs investissements et l'exonération des droits d'enregistrement ;
- Instituer un régime de réévaluation légale des immobilisations sur une certaine périodicité afin d'améliorer les capacités d'emprunt ;
- Appliquer un taux réduit de 5% de droits de douane sur les biens d'équipement destinés à l'investissement ;
- Mettre en place auprès des instances communautaires de la CEMAC, un taux réduit de TVA pour les opérations financières, la restauration, l'hébergement et les opérations immobilières.

Face aux lenteurs observées dans le processus de création d'entreprises au Cameroun des Centres de Formalités de Création des Entreprises sont en cours de création. Deux centres pilotes existent depuis l'année 2010 dans les villes de Douala et Yaoundé. Le Centre des Formalités de Création des Entreprises (CFCE) a pour mission de faciliter les procédures de création des entreprises au Cameroun en limitant les déplacements, en raccourcissant le processus grâce au regroupement en un seul endroit de plusieurs administrations telles les Finances à travers les services des impôts, la Caisse nationale de prévoyance sociale, la justice et bien d'autres. Le CFCE donne comme avantages la diminution des coûts, la diminution du nombre de pièces à fournir qui étaient totalisées à 28 et, la diminution du temps mis pour créer une entreprise qui est désormais de 72 heures au plus. C'est ce qui fait qu'on parle de ces Centres comme des guichets uniques.

Pour améliorer les délais des opérations du commerce extérieur, réduire les tracasseries ressenties par les opérateurs économiques et booster la compétitivité de nos ports, les pouvoirs publics ont mis sur pied un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). Il permet de réaliser sur une place unique toutes les formalités administratives relatives aux échanges extérieures.

L'encadrement des PME pour assurer leur compétitivité passe nécessairement par un appui au développement de leurs capacités. En effet, l'ouverture des marchés et le démantèlement des frontières économiques qui se profile avec la mise en application des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne nécessite de la part des PME camerounaises une structuration nouvelle afin de s'intégrer dans ce nouvel environnement et d'être compétitives au niveau international.

La vulnérabilité des petites entreprises nécessite le développement des mesures de mise à niveau des activités des PME et de formation des promoteurs. Les mesures de soutien en direction des PME visent en effet un appui multi-forme pour promouvoir une dynamique de norme et qualité au sein des PME, vulgariser et mettre à la disposition des PME l'information à caractère industriel, commercial, économique, professionnel et technologique relative aux secteurs d'activité identifiés. Dans ce sens, le développement du potentiel des PME camerounaises leur permet de mettre en œuvre des sous-traitances obtenues des grandes entreprises, et diversifier leurs domaines d'activité stratégique. La sous-traitance apparaît en effet comme un moyen de compétitivité et de développement des activités des PME dans un marché dominé par les grandes entreprises.² Certaines PME camerounaises comme CEGELEC, opérant dans le secteur de l'électromécanique a pour principal marché les grandes entreprises dont elle est un sous-traitant. Dans cette logique un appui institutionnel peut porter sur le développement des partenariats avec les grandes entreprises pour la mise en œuvre des activités de sous-traitance en faveur des PME évoluant dans des domaines d'activité clairement identifiés.

Au Cameroun, les mesures de mise à niveau des PME sont principalement développées par le MINPMEEESA et le MINIMIDT, et s'orientent vers les besoins d'appui au financement, à l'amélioration de la production, le respect des normes et qualité, la formation des ressources humaines adaptées au domaine d'activité, le renforcement des capacités managériales des dirigeants, et surtout le développement des infrastructures favorisant l'accès des PME aux marchés, de même que faciliter la participation des PME camerounaises à des fora nationaux et internationaux afin qu'elle développent des possibilités d'internationaliser leurs activités.

4.2.2 Les projets structurants au Cameroun

Confronté à un coût élevé des facteurs de production, à une offre énergétique insuffisante, à une faible densité du réseau routier, à un manque d'efficacité des services portuaires, au chômage galopant, le Gouvernement a programmé

² Jean Ngandjeu, *L'Afrique contre son indépendance économique, diagnostic de la crise actuelle*, L'harmattan, Paris 1988, p.217

la réalisation de nombreux projets structurants. Le tableau ci-dessous récapitule les principaux parmi ceux-ci.

Tableau 11 : Principaux projets structurants identifiés au Cameroun

Intitulé du projet	Coût total (en millions de USD)
Infrastructures	
Deuxième pont sur le Wouri	229
Autoroute Douala-Yaoundé	952
Construction et gestion du port en eaux profondes de Limbé	952
Construction du port en eaux profondes de Kribi	410
Construction et gestion des terminaux du port de Kribi	952
Réhabilitation des accès Ouest et Est de Douala	152
Construction de la route Bamenda-Enugu (Nigéria)	152
Construction de 1000 Km de chemin de fer	67
Rénovation de l'aéroport de Douala	101
Autoroute Yaoundé-Aéroport de Nsimalen	1,143
Construction du yard pétrolier de Limbé	103
Energie	
Barrage hydroélectrique de Memve'le	895
Barrage de retenue de Lom Pangar	335
Centrale à Gaz de Kribi	286
Mines et métallurgie	
Usine d'aluminium de Kribi	8,381
Mines de minerais de fer de Mbalam	2,381
Extension de l'usine ALUCAM d'Edéa	1,238
Télécoms et autres	
Déploiement du réseau fibre optique	810
Usines d'engrais chimiques	1,874
Usine de ciment de Limbé	38

Source : ADE, Elaboration de la politique de compétitivité au Cameroun, Août 2010

Certains de ces projets connaissent un début de réalisation, d'autres ont un niveau d'études et de recherche de financement bien avancé. Leur réalisation constituera à n'en point douter une avancée significative dans la marche vers l'émergence de l'économie camerounaise. Les nouvelles infrastructures, l'augmentation de l'offre énergétique et des services de TIC contribueront pour leur part à une nette amélioration de la compétitivité des entreprises camerounaises.

Conclusion

L'influence de l'environnement des affaires sur la compétitivité des entreprises est perceptible tout au long de ce rapport. Un bon environnement des affaires favorise la compétitivité tandis qu'un mauvais environnement la pénalise.

Ayant constaté que l'environnement des affaires au Cameroun n'était pas si propice à la compétitivité des entreprises, le gouvernement et les autres acteurs du développement sont attelés à une réforme de cet environnement.

L'expérience montre cependant que toute réforme est un processus complexe qui se déroule à plusieurs niveaux. Ce processus repose sur un dialogue public privé qui a permis de poser un diagnostic objectif et d'adopter une batterie de mesures dont les effets positifs sont déjà perceptibles dans les milieux d'affaires au Cameroun.

Pour ce qui est de la compétitivité, le Comité de Compétitivité est en train de mettre en place un indicateur qui permettra de mesurer l'impact des mesures qui sont en train d'être mises en œuvre.

L'objectif visé étant d'améliorer l'environnement des affaires et le rapprocher des standards internationaux afin de faire du Cameroun une zone attractive pour les investissements nationaux et internationaux, y compris de ceux de la Diaspora Comme le prévoit le DSCE.

Il est donc souhaitable que le processus des réformes en cours s'étende à tous les domaines touchant la vie des entreprises. En plus, la mise en œuvre des mesures prises gagnerait à être accélérée, ainsi que le démarrage effectif des projets structurants porteurs de beaucoup d'espoirs en matière de croissance et de création d'emplois.

Bibliographie

- Alioum Sall** (2000), *Compétitivité future des économies africaines*, édition KARTHALA, janvier 2000 ;
- Banque Mondiale** (2010) *Doing Business 2010*,
- Banque Africaine de Développement** (2009) *Cameroun, Document de stratégie Pays 2010-2014*, octobre 2009 ;
- République du Cameroun** (2009), *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Août 2009 ;
- Groupement Inter patronal du Cameroun** (2010), *l'environnement des affaires au Cameroun*, juillet 2010 ;
- Aide A la Décision (2010), *Elaboration de la politique de compétitivité au Cameroun*, Août 2010 ;
- Commission Economique pour l'Afrique** (2003), *les économies d'Afrique Centrale 2003* ;
- Comité de compétitivité/GTZ** (2003), *Etude diagnostique de la compétitivité de l'économie camerounaise, Volume 1*, Yaoundé 2003.
- Jean Ngandjeu (1988)**, *L'Afrique contre son indépendance économique, diagnostic de la crise actuelle*, L'harmattan, Paris 1988, p.217
- Conseil Economique et Social**, *Promotion et financement des PME nationales*.
- GTZ-SNV-GICAM** (2008), *Enquête sur le climat des investissements et affaires au Cameroun, principaux résultats*.

